

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 98 73 42 22

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-04-27

Rennes, le 27 avril 2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection de tranchées suite au chantier pour le passage de la fibre optique, bief de Lesnevez, doivent être réalisés du 03/05/2021 au 12/05/2021 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, de Pont Levarzay à l'accès en aval de l'écluse de Le Ster est interdit à tous les usagers du lundi au vendredi.

Le chemin de halage sera rendu accessible aux piétons et vélos le week-end.

Du 3 au 12 mai 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise COLAS ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de CLEDEN POHER.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage du 3 au 12 Mai 2021

— Fermeture

— Déviation

